



Prise en charge des requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s (RMNA)

Représentation légale

Tutelle et curatelle

Service des migrations (SMIG) qui informe l'**Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)** de l'arrivée d'un-e RMNA. L'**APEA** mandate ensuite l'**Office de protection de l'enfance (OPE)** pour la nomination d'un-e tuteur-trice. Délai d'un mois généralement, mais le travail des tuteurs-trices commence dès qu'ils-elles sont informé-e-s qu'un-e RMNA est attribué-e au canton et ce jusqu'à la majorité. Accompagnement au bilan santé chez le médecin (accès aux soins), évaluation des capacités (via collaboration avec centre de 1er accueil), liens et commu-

nications avec la famille, inscription école ou divers cours, élaboration d'un projet, accompagnement aux auditions. 6 tuteurs-trice RMNA dont 5 EPT mais qui s'occupent également d'autres jeunes. Profil : assistants sociaux, masters universitaires (ethnologie et droits de l'enfant), éducateurs-trices.

Assistance juridique

Le **Centre Social Protestant (CSP)** est mandaté systématiquement par l'**OPE** pour toutes les procédures d'asile RMNA. Intervention en amont, avant toute décision de recours, et préparation des auditions.

Accueil et prise en charge

(Partie 1)

Hébergement et encadrement

Structure d'hébergement collectif

Centre d'accueil géré par le **SMIG**, structure pour requérant-e-s d'asile. Les RMNA sont hébergé-e-s dans une aile spécifique et séparée des adultes. Entrée indépendante, cuisine, chambre double. Capacité d'accueil du foyer : 130 places.

Présence éducative : en semaine et les dimanches après-midi et soirée. Encadrement du quotidien

(hébergement, administration, assistance financière, soutien devoirs, problèmes divers, etc.). Deux collaborateurs-trices sociaux-les (2 EPT) avec formation spécifique à l'encadrement RMNA.

Famille d'accueil

Sélection, évaluation et suivi par l'**Office de l'accueil extrafamilial (OAEF)** et l'**OPE**. Une quinzaine de RMNA placés en familles d'accueil actuellement. Priorité: les plus jeunes, le temps passé au centre de 1er accueil, occupation du jeune.

Accueil et prise en charge

(Partie 2)

Accès aux soins

Santé physique

Par **Médecins du monde (MdM)** pour tous-tes les requérant-e-s d'asile en 1er accueil, permanences sans rendez-vous les après-midis, avec rendez-vous les matins. **MdM** oriente les RMNA de moins de 16 ans vers un-e pédiatre, ceux et celles agé-e-s 16 et plus vers un-e généraliste. Médecin de famille désigné lors du transfert en 2ème accueil.

Santé psychique

Centre Neuchâtelois de psychiatrie – enfance et adolescence (CNPEA), pour suivi psychologique, si besoin.

Famille élargie

«Implant familial» : évaluation faite par l'**OPE**. Suivi intensif au début, dans les premiers mois (soins, santé, suivi psy., collaboration avec le réseau). Ensuite, collaboration avec la **Croix-Rouge** pour l'accompagnement socio-éducatif à domicile (axé sur l'intégration et l'accompagnement au quotidien et scolaire.).

Autres formes d'hébergement

Foyers éducatifs standards: 4 dans le canton mais difficulté de les placer en raison des places disponibles et de la langue notamment.

Hébergement ex-RMNA

1er accueil : Structure d'hébergement collectif. 2e accueil : 50-60 appartements dans le canton. Les jeunes ayant un permis F intègrent un studio en binôme.

Intégration

Education et formation

Scolarisation jusqu'à 16 ans

Ecole obligatoire pour les jeunes en âge de scolarité au *Collègue Numa-Droz*. Possibilité d'une année supplémentaire si place disponible.

L'école *Cap-Martin* à la Chaux-de-Fonds est une école à la base pour les enfants du centre. Lorsque peu fréquentée car peu d'enfants, ils ouvrent la porte aux RMNAs en parallèle à l'*Espace Social et Professionnel d'Acquisition de Compétences et d'Expériences (ESPACE)*.

Scolarisation dès 16 ans
ESPACE : lieu de formation et de vie accueillant des personnes migrantes et allophones. *ESPACE*, géré par le *Service de la cohésion multiculturelle* et le *SMIG* est le fruit de la collaboration de 16 partenaires institutionnels. C'est un lieu collectif d'apprentissages et d'échanges ayant pour but de favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes migrantes, ainsi que la cohésion de la société neuchâteloise. Les cours sont communs

pour tous-tes, pas de cours spécifiques aux besoins des jeunes migrant-e-s.

Autres prestataires en fonction des besoins : classes Pré-JET alphabétisation. Liste d'attente de 4-6 mois.

Projet Pilote «My-connectio» : formation pré-professionnelle en entreprise.

Collaboration ponctuelle des tuteurs-trices avec Job-service.

Intégration sociale

Accès aux loisirs

Avec les clubs sportifs de la région (football, cyclisme, volley, basket, boxe). Inscriptions par les éducateurs-trices du centre.

Parrainage

Association Be Hôme.

Autres
Via réseau personnel et communautaire des jeunes (de manière informelle).

Collaboration presque chaque semaine avec le *service de la Jeunesse* de la ville qui offre différentes activités de soirée, de week-end ou de vacances, avec des jeunes locaux.

Recherche de solutions durables

Recherche famille

Les recherches de familles se font via le service de la *Croix-Rouge*. La majorité des RMNA ont des contacts réguliers avec des membres de leur famille via internet ou le téléphone.

Evaluation de la situation dans le pays d'origine

CSP : fait des recherches d'origine, de faits, de preuve (documents, attestations etc).

Conseils en vue du retour

Bureau de conseil en vue du retour (CVR). C'est le **CSP** qui discute avec les jeunes après la 2ème audition, pas les tuteurs-trices. **SMIG** en charge du conseil en vue du retour.

Suivi des jeunes adultes

Préparation

Les éducateurs-trices sensibilisent les jeunes par rapport au passage à l'âge adulte et font le hand-over avec **CSP** ou l'*Office sociale de l'asile en second accueil (OSAS)*. Un réseau constitué des acteurs-trices accompagnant le-la jeune se réunit 6 mois et 1 mois avant la majorité.

Changement

Dès 18 ans, le **SMIG** prend le relai et un-e **AS** de l'**OSAS** est nommé-e.

Permis B et F réfugiés : la tutelle se lève et ce sont les assistant-e-s sociaux-les du **CSP** ou *Caritas* qui prennent le relais.

Permis N et F admission provisoire : si le-la jeune est en 1er accueil, le centre reprend la totalité du suivi. Si le-la jeune est en deuxième accueil, c'est l'**OSAS** qui nomme un-e assistant-e social-e pour le suivi.

Soutien

Hébergement : certains foyers et famille d'accueil gardent les jeunes, notamment s'il y a un projet de formation.